

DARES



# **Comment interpréter les statistiques mensuelles sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ?**

Février 2017

Chaque mois, la Dares et Pôle emploi publient conjointement des données mensuelles relatives aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, en particulier le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Ces données, issues des fichiers de la statistique mensuelle du marché du travail (STMT)<sup>1</sup> sont disponibles quelques semaines seulement après la fin du mois auquel elles se rapportent, soit un délai court au regard des autres indicateurs économiques. Elles apportent ainsi des informations précoces sur la conjoncture du marché du travail, les tendances sous-jacentes à l'évolution de l'économie et leurs inflexions. L'interprétation conjoncturelle des statistiques mensuelles du marché du travail appelle toutefois certaines précautions. D'une part, l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est largement liée à celle du nombre de « chômeurs » au sens du Bureau international du travail (BIT), mais peut également refléter des évolutions dans le comportement d'inscription à Pôle emploi des chômeurs ou dans les procédures administratives de gestion de la liste des demandeurs d'emploi. D'autre part, pour de multiples raisons discutées dans cette note, les évolutions de très court terme du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi peuvent ne pas refléter des évolutions sous-jacentes de moyen terme, mais être affectées par d'autres phénomènes plus ponctuels. Dans quelle mesure et à quelles conditions une hausse ou une baisse du nombre de demandeurs d'emploi d'un mois sur l'autre peuvent-elles respectivement s'interpréter comme une dégradation ou une amélioration de la conjoncture de l'emploi ? La présente documentation vise à répondre à ce type de questions en fournissant des éléments d'aide à l'interprétation des données mensuelles sur les demandeurs d'emploi.

En résumé :

- La notion de demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi diffère de celle du chômage au sens du BIT (Bureau international du travail). Ces deux grandeurs varient souvent dans le même sens, mais peuvent aussi diverger, notamment à la suite d'évolutions (réglementaires, opérationnelles, méthodologiques) pouvant affecter davantage les statistiques de demandeurs d'emploi.
- Pour que leur évolution au mois le mois soit interprétable, les données brutes sont corrigées des effets liés à la saisonnalité et aux jours ouvrables (séries dites CVS-CJO).
- Les données CVS-CJO ne reflètent pas pour autant uniquement la tendance sous-jacente de la série ; elles peuvent aussi traduire des phénomènes plus ponctuels (chocs ponctuels sur le marché du travail, changements en lien avec la nature administrative des données...) et contiennent par ailleurs l'imprécision qui entoure l'estimation des coefficients CVS-CJO.
- Il est difficile d'interpréter une évolution mensuelle qui va dans un sens autre que les évolutions des mois antérieurs : choc ponctuel ou retournement de tendance ? L'interprétation conjoncturelle de l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi et la détection de changements de tendance sont facilitées par l'utilisation d'indicateurs de tendance sur plusieurs mois.
- L'interprétation conjoncturelle des évolutions observées peut s'appuyer sur des seuils statistiques de significativité, calculés en observant sur le passé la distribution des écarts entre l'évolution mensuelle des séries et leur tendance de moyen terme, estimée rétrospectivement.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur la constitution des données STMT et les catégories de demandeurs d'emploi, voir la documentation méthodologique sur la STMT sur le site internet de la [Dares](#) ou de [Pôle emploi](#).

## **1 Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi mesure une réalité différente de celle du nombre de chômeurs au sens du BIT**

### *a) Deux concepts différentes*

L'inscription sur les listes de Pôle emploi correspond à une situation administrative. Les demandeurs d'emploi sont regroupés en cinq catégories (A à E). La catégorie A regroupe les demandeurs d'emploi tenus d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi et sans emploi au cours du mois.

Le statut de chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT) renvoie quant à lui à une situation sur le marché du travail caractérisée par l'absence d'emploi (ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence), la recherche active d'emploi le mois précédent, et la disponibilité sous 15 jours pour occuper un emploi. La mesure du chômage au sens du BIT repose sur les déclarations des personnes interrogées dans le cadre d'une enquête, en France l'enquête Emploi, conduite chaque trimestre par l'Insee, auprès d'environ 110 000 personnes.

Bien qu'assez proches, les concepts de demandeur d'emploi en catégorie A et de chômeur au sens du BIT ne se recouvrent donc pas<sup>2</sup> :

- un demandeur d'emploi en catégorie A peut ne pas être chômeur au sens du BIT ; c'est par exemple le cas s'il n'a pas effectué au cours d'un mois donné des actes de recherche d'emploi autres que la seule actualisation de son inscription sur les listes (le fait d'être inscrit sur les listes de Pôle emploi n'est pas considéré en soi comme une démarche active de recherche d'emploi au regard des critères du BIT) ;
- inversement, un chômeur au sens du BIT peut ne pas être demandeur d'emploi en catégorie A, soit parce qu'il n'est pas inscrit sur les listes, par exemple s'il est suivi par une autre structure (situation par exemple de certains jeunes suivis par une mission locale), soit parce qu'il est inscrit dans une autre catégorie (catégorie D s'il est en contrat de sécurisation professionnelle, catégorie B ou C s'il a travaillé dans le mois en dehors de la semaine de référence de l'enquête Emploi).

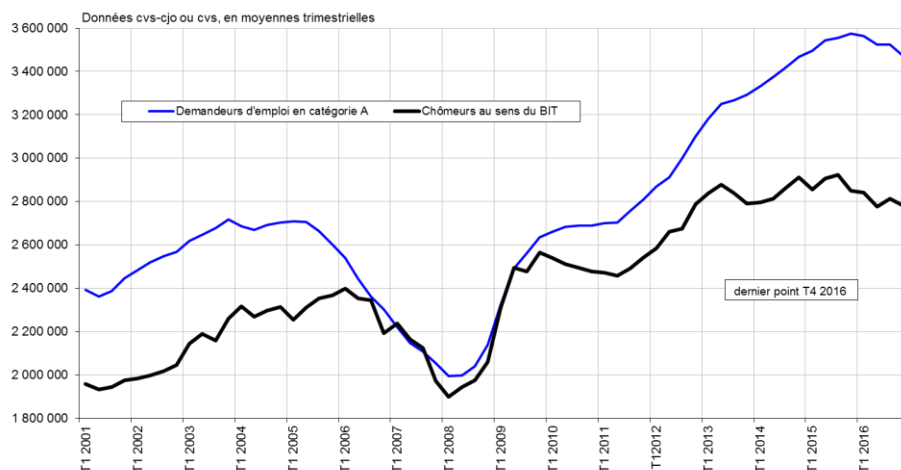
Il n'existe pas de source statistique permettant de mesurer simultanément l'inscription administrative sur les listes de Pôle emploi et la situation de chômage au sens du BIT.

En raison de ces différences conceptuelles, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A diffère du nombre de chômeurs au sens du BIT (graphique 1). De plus, même lorsque ces deux agrégats sont proches, comme cela a été le cas sur la période 2006-2009, ils ne se rapportent pas nécessairement aux mêmes personnes. Ainsi, parmi les jeunes de moins de 25 ans, le nombre de chômeurs au sens du BIT est structurellement plus élevé que le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, alors qu'on observe l'inverse pour les personnes âgées de 25 à 49 ans (graphique 2).

---

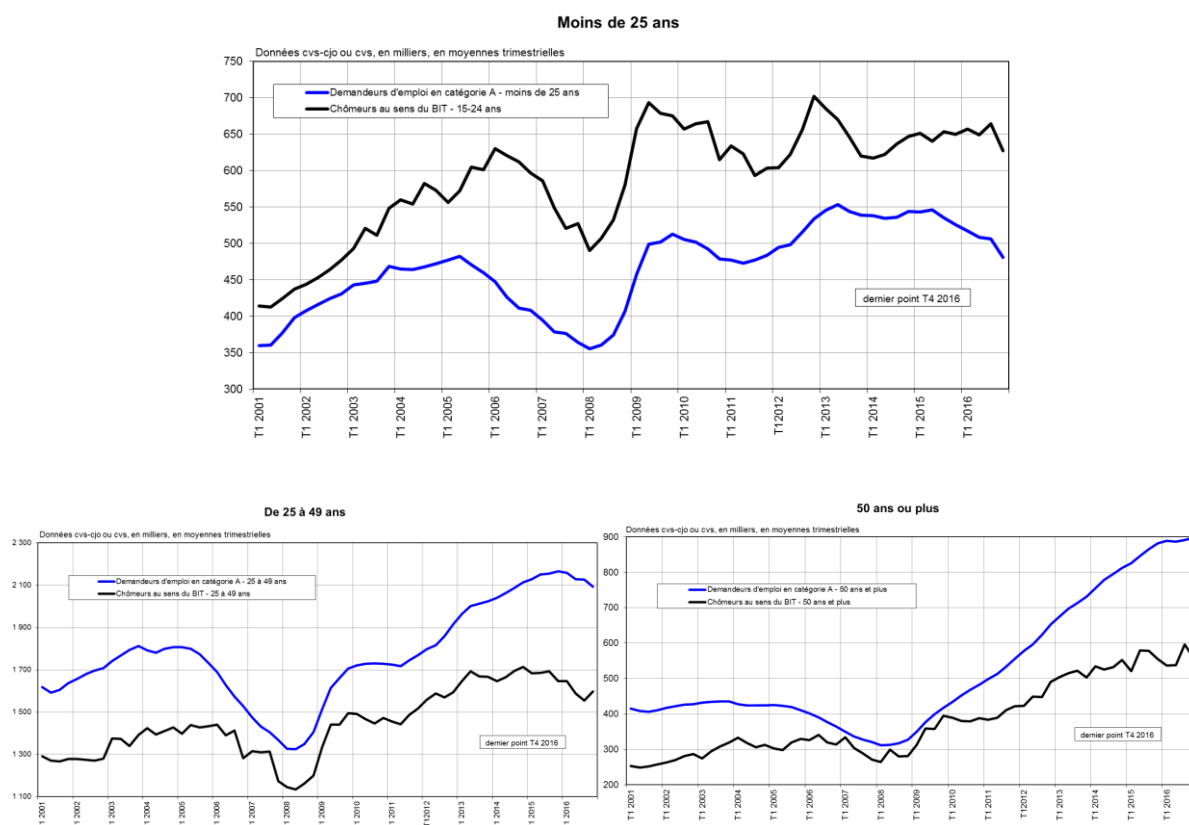
<sup>2</sup> À ce sujet, on peut consulter le [dossier de l'Insee sur la mesure du chômage](#).

## Graphique 1 - Nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A et de chômeurs au sens du BIT



Champ : ensemble (demandeurs d'emploi) et population des ménages (chômeurs au sens du BIT) ; France métropolitaine.  
Sources : Pôle emploi-Dares (STMT), Insee (enquêtes Emploi) ; calculs Dares.

## Graphique 2 - Nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A et de chômeurs au sens du BIT par tranche d'âge



Champ : ensemble (demandeurs d'emploi) et population des ménages (chômeurs au sens du BIT) ; France métropolitaine.  
Sources : Pôle emploi-Dares (STMT), Insee (enquêtes Emploi) ; calculs Dares.

*b) L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi peut différer de celle du nombre de chômeurs au sens du BIT*

Si les évolutions du nombre de chômeurs au sens du BIT et du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A vont souvent dans le même sens, elles divergent parfois. En effet, au-delà des évolutions du marché du travail, les données relatives aux demandeurs d'emploi peuvent être affectées par l'évolution des comportements d'inscription ou des modifications des modalités administratives de gestion de la liste des demandeurs d'emploi. Par exemple, la divergence observée en 2010 et début 2011 (stabilité du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A et baisse du nombre de chômeurs au sens du BIT) peut être mise en regard de plusieurs évolutions réglementaires sur la période :

- la fermeture progressive, à partir de 2009, de la dispense de recherche d'emploi (DRE), qui permettait aux allocataires seniors indemnisables par l'assurance chômage ou l'État de continuer à percevoir leur allocation sans être inscrits à Pôle emploi, a contribué à rehausser de manière conséquente le nombre de seniors inscrits en catégorie A. Le constat d'une hausse continue et marquée du nombre de demandeurs d'emploi seniors est ainsi nettement modifié si on considère non pas les seuls inscrits à Pôle emploi mais l'ensemble des inscrits et des dispensés de recherche d'emploi<sup>3</sup>. Il est vraisemblable que l'effet de cette réforme ne se répercute que partiellement sur le nombre de chômeurs au sens du BIT, expliquant en partie les divergences d'évolution entre les demandeurs d'emploi en catégorie A et les chômeurs au sens du BIT chez les seniors depuis 2010 ;
- dans le cadre de la réforme des retraites de 2010, le report progressif (entre 2011 et 2017) des bornes d'âge de départ en retraite, a un impact à la hausse sur le nombre de seniors en catégorie A, qui ne se répercute également que partiellement sur le nombre de chômeurs au sens du BIT ;
- la mise en œuvre du revenu de solidarité active (RSA) à partir de juin 2009 a pu avoir pour effet d'accroître le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A, avec également un effet plus faible sur le nombre de chômeurs au sens du BIT ;
- l'abaissement de 6 à 4 mois de la durée minimale d'affiliation pour ouvrir un droit à l'indemnisation par l'assurance chômage, à compter d'avril 2009, a pu avoir un impact à la hausse sur le nombre d'inscrits sur les listes, notamment parmi les jeunes, sans affecter leur statut au regard du chômage BIT.

De tels facteurs ne peuvent pas être toujours identifiés et, lorsqu'ils le sont, il est souvent difficile d'en estimer l'impact de façon précise.

Rappelons enfin que l'estimation du nombre de chômeurs au sens du BIT est fondée sur des données de nature très différente de celles de la STMT. Cette dernière est issue de données administratives exhaustives, le nombre de demandeurs d'emploi brut inscrits est donc une donnée exacte, compte tenu des modalités de gestion de la liste et des comportements d'inscription qui prévalent à un instant donné. *A contrario*, le nombre de chômeurs au sens du BIT est estimé à partir d'une enquête statistique auprès d'un échantillon, les personnes interrogées étant sélectionnées de façon aléatoire au sein de l'ensemble des ménages<sup>4</sup>. Ainsi, le nombre de chômeurs n'est pas mesuré à l'unité près, mais est fondé sur une estimation statistique qui comporte une marge d'incertitude, et qui peut également être affectée par d'éventuelles évolutions du protocole d'enquête.

---

<sup>3</sup> Voir notamment le graphique 10 de <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2015-042.pdf>.

<sup>4</sup> Pour plus d'informations sur l'enquête Emploi : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1223>.

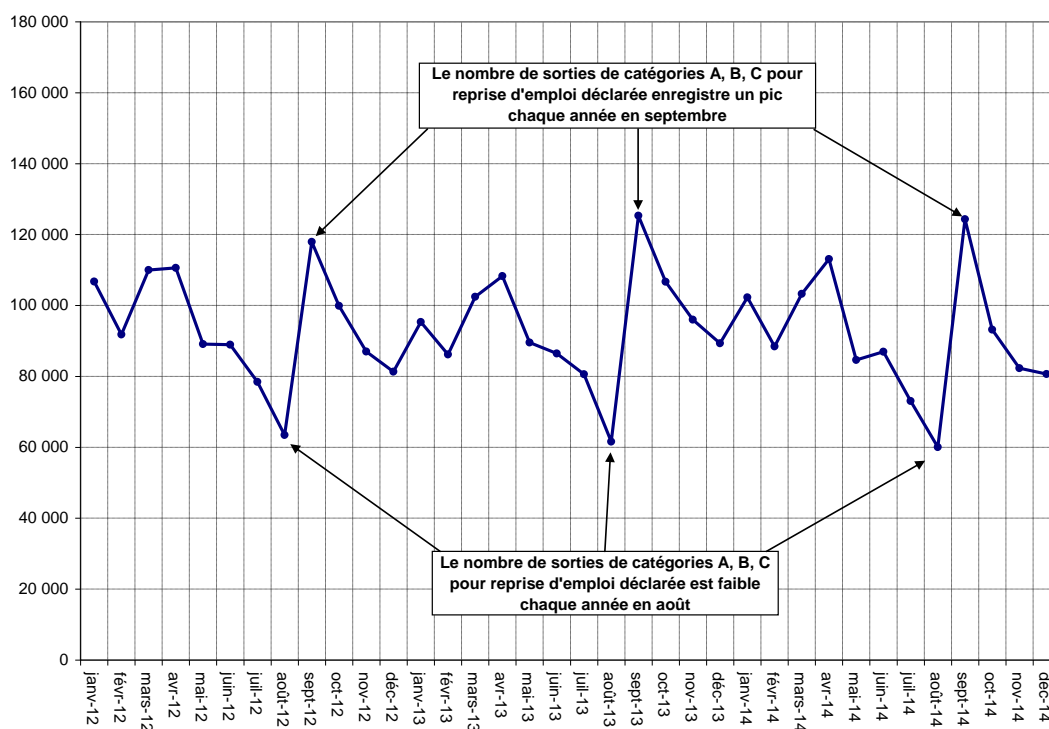
## 2 Seules les séries corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables peuvent être interprétées d'un point de vue conjoncturel

Les données de la STMT permettent de comptabiliser chaque mois, à l'unité près, le nombre « brut » de personnes effectivement enregistrées à Pôle emploi dans une certaine situation, par exemple inscrites sur les listes de Pôle emploi en catégorie A.

Or, l'évolution de ces données brutes est affectée par :

- des phénomènes récurrents de nature saisonnière : par exemple, les sorties pour reprise d'emploi déclarée sont toujours plus nombreuses en septembre qu'en août, quelle que soit la conjoncture (graphique 3) ;
- un effet lié aux jours ouvrables : par exemple, les entrées en stage se font plus souvent le lundi. Ainsi, plus un mois comportera de lundis non fériés, plus, mécaniquement, on observera de sorties des listes pour entrée en stage (graphique 4).

**Graphique 3 - Sorties de catégories A, B, C pour « reprise d'emploi déclarée » par mois (données brutes)**

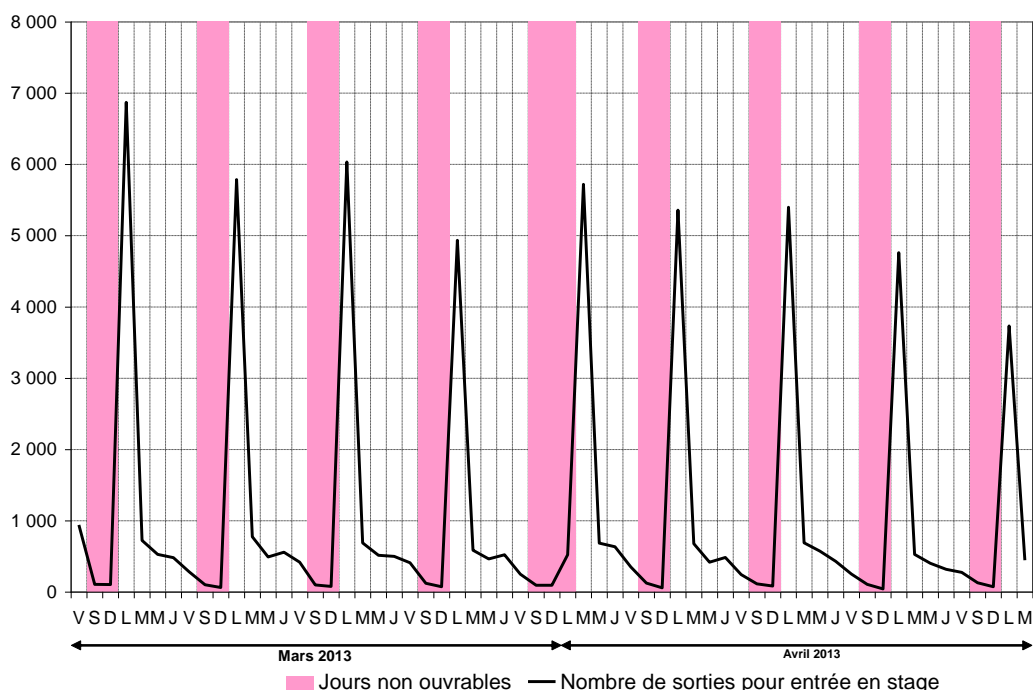


Données brutes.

Champ : France métropolitaine.

Source : Pôle emploi-Dares (STMT)

**Graphique 4 - Sorties de catégories A, B, C pour « entrée en stage » par jour (données brutes)**



Note : les sorties sont comptabilisées au jour de leur effet et non au jour de leur enregistrement.

Données brutes.

Champ : France métropolitaine.

Source : Pôle emploi-Dares (STMT).

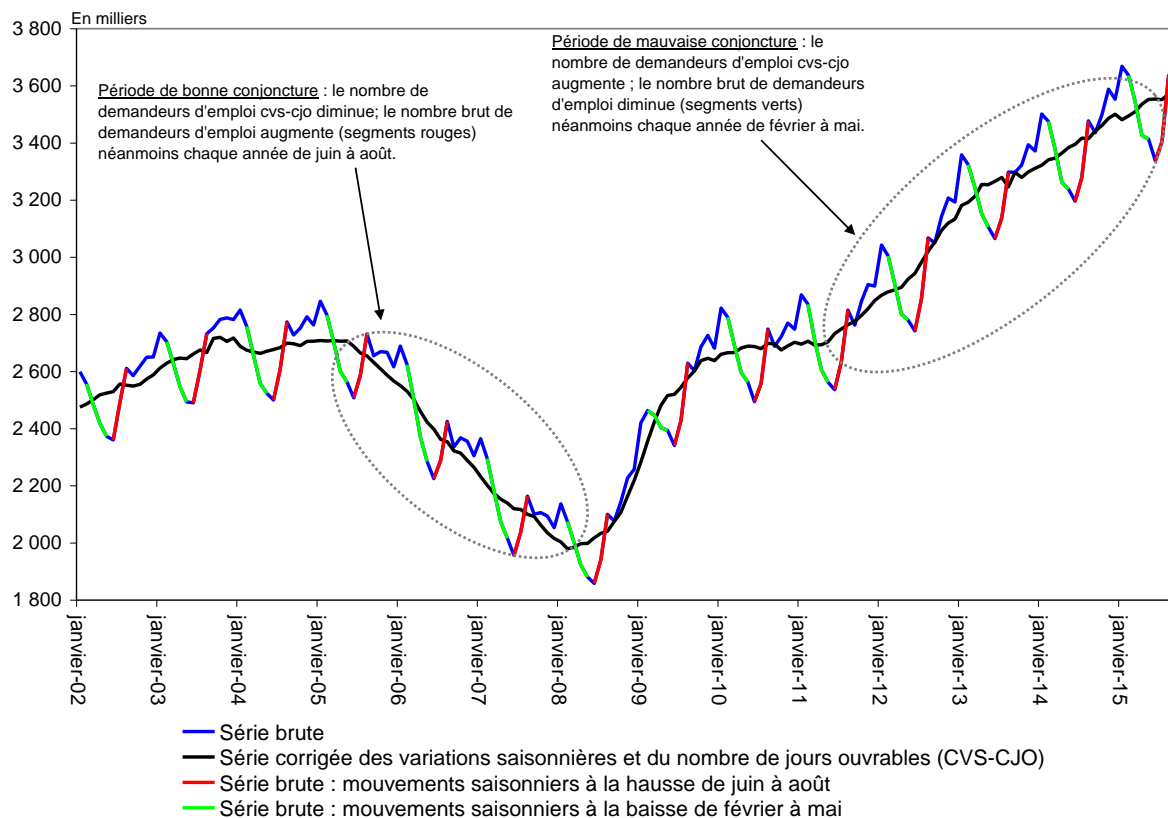
Aussi, lorsque l'on souhaite interpréter les variations au mois le mois de ces séries d'un point de vue conjoncturel, il est nécessaire de neutraliser ce qui relève de ces mouvements récurrents et mécaniques liés à la saisonnalité et aux jours ouvrables. Pour cette raison, les séries brutes sont corrigées des effets des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO)<sup>5</sup> à l'aide de méthodes statistiques, afin de permettre directement une lecture ne tenant pas compte de ces effets<sup>6</sup>.

Ainsi, alors que les évolutions brutes d'un mois à l'autre du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi peuvent refléter le seul caractère saisonnier de la série, les évolutions mensuelles des séries CVS-CJO sont plus proches des tendances sous-jacentes du marché du travail. Par exemple, alors que le nombre brut de demandeurs d'emploi en catégorie A augmente chaque année de juin à août, le nombre CVS-CJO a diminué régulièrement de début 2005 à fin 2007, traduisant une conjoncture favorable sur le marché du travail sur cette période ; de même, alors que le nombre brut de demandeurs d'emploi en catégorie A baisse chaque année de février à mai, le nombre CVS-CJO augmente régulièrement depuis début 2009, avec la dégradation de la conjoncture (graphique 5). La seule observation des évolutions des séries brutes ne permet donc pas d'apprécier la conjoncture du marché du travail.

<sup>5</sup> Pour plus de détails sur la mise en œuvre des corrections CVS-CJO, voir la partie 3 de la documentation méthodologique sur la STMT sur le site internet de la [Dares](#) ou de [Pôle emploi](#).

<sup>6</sup> De façon schématisée, ces méthodes consistent à observer sur le passé de quelle façon les séries brutes fluctuent autour de leur tendance en fonction du mois de l'année et du nombre de jours ouvrables, et à calculer l'ampleur moyenne des composantes qui se répètent de façon régulière au cours de l'année.

**Graphique 5 - Évolution brute et CVS-CJO du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A**



Source : Pôle emploi-Dares (STMT).

Données brutes et CVS-CJO.

Champ : France métropolitaine.

### 3 Les évolutions mensuelles des séries CVS-CJO peuvent être heurtées et ne pas refléter les tendances de moyen terme

Même si elles fournissent des informations plus pertinentes d'un point de vue conjoncturel que les variations des séries brutes, les variations mensuelles des séries CVS-CJO ne reflètent pas uniquement la tendance de moyen terme du marché du travail, mais peuvent aussi traduire d'autres phénomènes plus ponctuels.

En premier lieu, il convient de garder à l'esprit que les séries mensuelles du nombre de demandeurs d'emploi n'ont pas de raison *a priori* d'être lisses : des évolutions mensuelles CVS-CJO heurtées peuvent traduire des chocs ponctuels bien réels sur le marché du travail, sans toutefois révéler, du fait du caractère transitoire de ces événements, d'information pertinente sur les tendances sous-jacentes de moyen terme. Ces dernières, auxquelles s'intéresse le diagnostic conjoncturel, ne peuvent être identifiées qu'*a posteriori* en observant les évolutions sur plusieurs mois successifs.

Nous avons vu qu'au-delà de la situation du marché du travail, l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi peut refléter des évolutions dans les comportements d'inscription sur les listes de Pôle emploi ou dans les modalités de gestion administrative de ces listes. Ces évolutions peuvent se produire sur le moyen terme, mais également entraîner des fluctuations très ponctuelles du nombre des séries. Dans le passé récent, on peut citer par exemple l'incident survenu sur les relances de certains demandeurs d'emploi lors de la campagne d'actualisation d'août 2013, qui a eu un impact à la hausse sur le nombre de sorties pour défaut d'actualisation et à la baisse sur le nombre de demandeurs d'emploi ; ou encore l'accès par Pôle emploi à de nouvelles informations à partir de juin 2015, permettant de mieux classer les demandeurs d'emploi en formation, service civique ou contrat à



durée déterminée d'insertion dans la catégorie correspondant à leur situation, qui a eu un impact sur le nombre de demandeurs d'emploi (à la baisse pour les catégories A, B et C et à la hausse pour les catégories D et E). Un document publié par la Dares et Pôle emploi recense les changements de procédure et incidents ayant eu un impact significatif sur les statistiques mensuelles de demandeurs d'emploi et fournit une estimation de leur impact lorsque cela est possible. Pour l'interprétation conjoncturelle, il convient alors de considérer la série contrefactuelle (estimée), celle qui aurait été observée si ces événements n'avaient pas eu lieu.

Enfin, il convient de rappeler que les corrections CVS-CJO, indispensables pour l'interprétation conjoncturelle des séries, sont issues d'une estimation statistique, qui comme telle, comporte une marge d'incertitude. Ainsi, une partie des variations mensuelles des séries CVS-CJO peut s'expliquer par l'imprécision statistique de la correction CVS-CJO. La correction CVS-CJO est réestimée chaque année, afin de prendre en compte l'information apportée par l'évolution observée au cours de la dernière année. Cette réestimation conduit à réviser les séries publiées sur le passé, et explique que les séries portant sur l'année en cours (avant réestimation de la correction) puissent être plus « heurtées » que les séries révisées sur le passé. De plus, l'estimation de la correction CVS-CJO repose sur l'observation des fluctuations passées de la série, et ne peut pas par construction prendre en compte un changement ponctuel de saisonnalité ou des effets des jours ouvrables. Par exemple, lorsque les vendanges ont lieu un mois plus tôt ou plus tard qu'habituellement en raison des conditions climatiques particulières d'une année, l'impact sur le nombre brut de demandeurs d'emploi de ce phénomène saisonnier « décalé » ne peut pas être pris en compte par les coefficients CVS, qui traduisent une réalité moyenne observée sur le passé et ne permettent de corriger que des variations se répétant chaque année au même moment avec une amplitude stable.

#### **4 La variabilité des séries au mois le mois implique que l'analyse de la conjoncture de l'économie et du marché du travail prenne en compte la tendance sur plusieurs mois**

Les séries CVS-CJO présentent effectivement une certaine variabilité au mois le mois, qui apparaît clairement lorsqu'on compare ces séries à leur tendance de moyen terme, estimée *a posteriori* avec un plus grand recul.

L'interprétation mensuelle des statistiques de demandeurs d'emploi doit répondre à deux préoccupations, en partie contradictoires :

- permettre une interprétation conjoncturelle en repérant les tendances de moyen terme et leurs inflexions, au-delà des fluctuations parfois erratiques au mois le mois ;
- donner une information fraîche et rapide sur ces évolutions, sans attendre un recul trop important.

Pour obtenir le plus rapidement possible une information relativement fiable sur la tendance à moyen terme du marché du travail, les indicateurs de tendance suivants sont présentés dans la publication mensuelle :

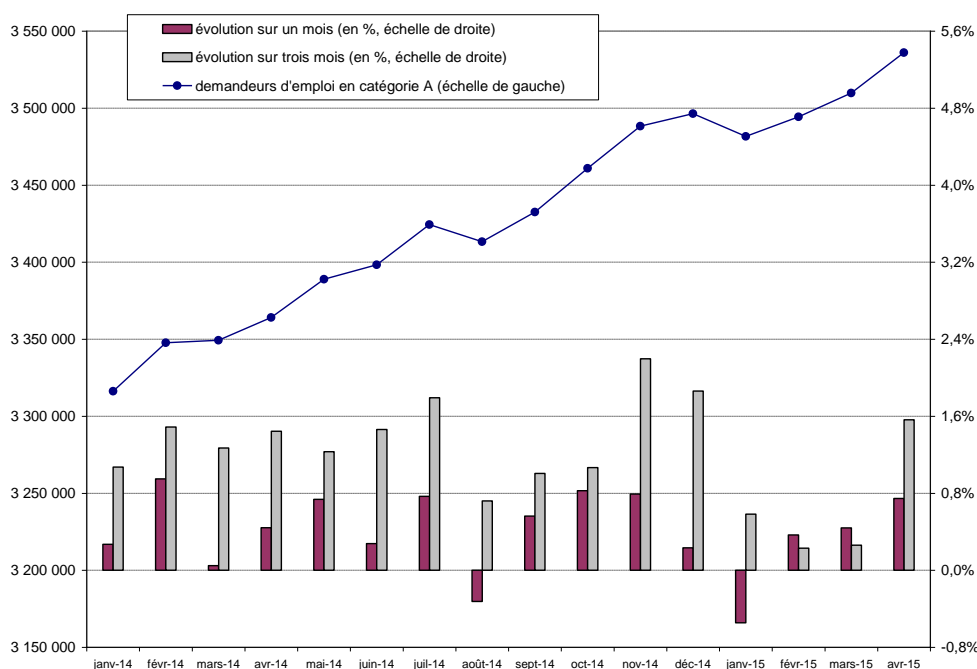
- pour les séries d'effectifs de demandeurs d'emploi, l'évolution sur les 3 derniers mois ;
- pour les séries de flux d'entrées et de sorties, plus volatiles, l'évolution entre la moyenne des niveaux des mois  $m$ ,  $m-1$  et  $m-2$  et celle des mois  $m-3$ ,  $m-4$ ,  $m-5$ , ainsi que l'évolution sur un an (moyenne des niveaux des mois  $m$ ,  $m-1$  et  $m-2$  par rapport aux mêmes mois de l'année précédente) permettent également d'avoir des évolutions moins variables d'un mois sur l'autre.

À titre d'illustration, entre janvier 2014 et avril 2015, dans un contexte de hausse persistante, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A a baissé à deux reprises (en août 2014 et en janvier 2015) (graphique 6) alors que l'évolution sur trois mois montrait bien une hausse du nombre de

demandeurs d'emploi en catégorie A. L'analyse de la tendance sur trois mois glissants indiquait ainsi qu'il convenait d'être prudent (*a priori*) sur l'interprétation de l'évolution mensuelle, et l'évolution ultérieure l'a confirmé (*a posteriori*).

En résumé, lorsqu'une évolution mensuelle est de signe différent de celles des mois précédents, il est toujours très difficile de l'interpréter comme un changement de tendance au moment où ce chiffre est disponible. En revanche, le fait de disposer de statistiques à une fréquence mensuelle reste précieux, car le diagnostic pourra être rapidement affiné dès le mois suivant : si la rupture par rapport à la tendance antérieure est de nouveau observée, il devient moins probable que cela soit dû à des aléas statistiques et plus probable que les données aient une interprétation conjoncturelle.

**Graphique 6 - Nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A entre janvier 2014 et avril 2015, et évolutions sur un et trois mois en %**



Source : Pôle emploi-Dares (STMT).

Données CVS-CJO (les données utilisées sont des données non-révisées, telles qu'elles ont été publiées les mois considérés).

Champ : France métropolitaine.

## **5 Au-delà d'un certain seuil, l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi va très probablement dans le même sens que celle de la tendance de moyen terme**

Pour un mois donné, l'évolution mensuelle du nombre CVS-CJO de demandeurs d'emploi traduit à la fois la tendance de moyen terme de la série et des fluctuations plus ponctuelles au mois le mois. Ce n'est qu'avec recul, en observant les évolutions des mois ultérieurs, qu'il sera possible de distinguer ces deux composantes en identifiant la tendance de moyen terme.

Sur la base des séries passées, il est cependant possible d'observer la distribution des écarts entre l'évolution mensuelle observée un mois donné et celle de la tendance de moyen terme déterminée ultérieurement avec recul. Cet exercice a été effectué sur la période 2005-2015. On observe que dans 90% des cas, l'écart, en valeur absolue, entre l'évolution mensuelle du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A et celle de la tendance de moyen terme de cette série est inférieur à 27 000. Pour l'ensemble des demandeurs d'emploi en catégories A, B, C, l'écart est inférieur à 25 000 dans 90% des cas<sup>7</sup>.

Ainsi, par exemple, si l'on observe un mois donnée une baisse de 10 000 du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A, on peut considérer qu'il y a une probabilité de 90% que l'évolution de la tendance de moyen terme du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A soit comprise entre - 37 000 et + 17 000. De même, si l'on observe un mois donnée une hausse de 40 000 du nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C, on peut considérer qu'il y a une probabilité de 90% que la tendance de moyen terme du nombre de demandeurs d'emploi inscrits dans ces catégories varie de +15 000 à + 65 000.

Si l'on considère les évolutions (cumulées) sur trois mois consécutifs :

- pour les demandeurs d'emploi en catégorie A, l'écart, en valeur absolue, entre l'évolution observée et celle de la tendance de moyen terme est inférieur à 35 000 (soit 11 700 en moyenne par mois) dans 90% des cas ;
- pour les demandeurs d'emploi en catégories A, B, C, l'écart, en valeur absolue, entre l'évolution observée et celle de la tendance de moyen terme est inférieur à 30 000 (soit 10 000 en moyenne par mois) dans 90% des cas.

On constate ainsi que l'évolution sur la tendance de moyen terme est plus précise à partir d'une évolution observée sur trois mois consécutifs qu'à partir de la seule évolution mensuelle.

Une conséquence de ces estimations est que, lorsque l'évolution mensuelle du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A (respectivement en catégories A, B, C) est une hausse supérieure à +27 000 (respectivement à +25 000), il y a une probabilité supérieure à 95 % que la tendance de moyen terme soit également à la hausse (tableau 1). À l'inverse, lorsque l'évolution mensuelle du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A (respectivement en catégories A, B, C) est une baisse inférieure à -27 000 (respectivement à -25 000), il y a une probabilité supérieure à 95 % que la tendance de moyen terme soit également à la baisse.

---

<sup>7</sup> Techniquement, ces statistiques ont été obtenues en comparant les évolutions mensuelles initialement publiées à celles de la tendance de moyen terme obtenue avec recul à partir du modèle RegARIMA en Jdemetra+.

**Tableau 1 - Seuils à partir desquels l'évolution mensuelle a une probabilité supérieure à 95 % d'être du même signe que celle de la tendance**

	<b>Variation sur un mois</b>	<b>Variation sur trois mois</b>
<b>Demandeurs d'emploi en catégorie A</b>	27 000	35 000
<b>Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C</b>	25 000	30 000

Source : Pôle emploi-Dares (STMT).

Champ : France métropolitaine.

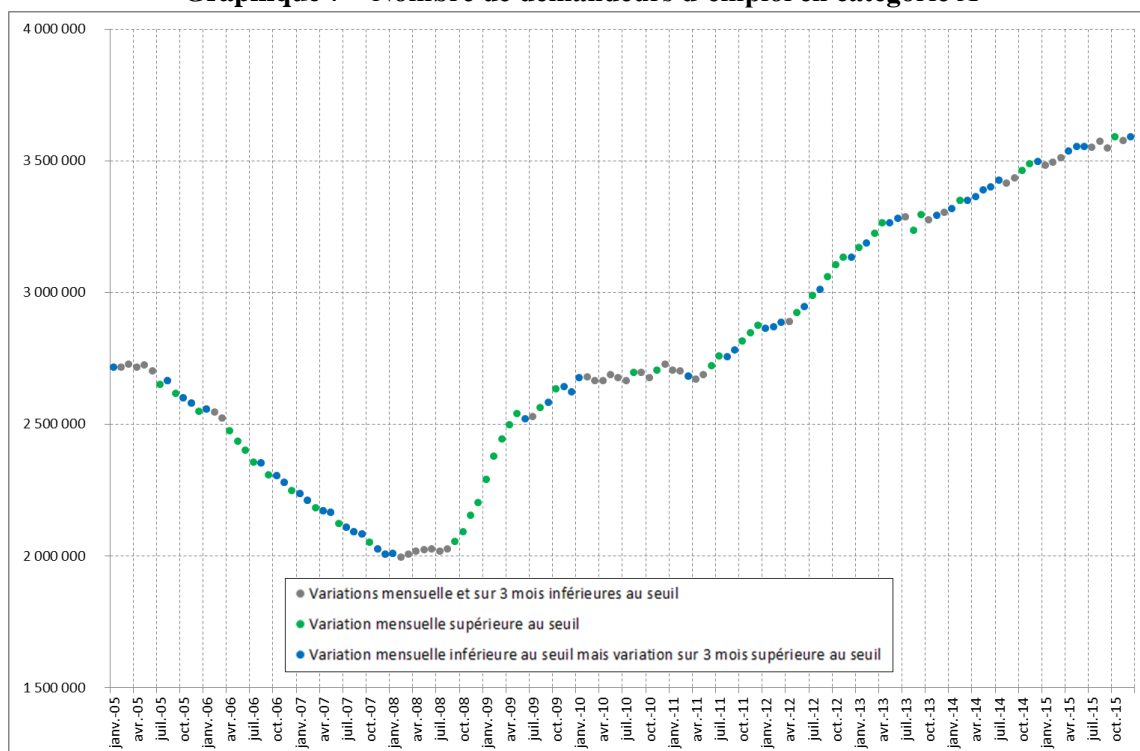
Seuils estimés à partir des données de la période 2005-2015.

Ces seuils permettent de déduire avec quasi certitude, lorsque les variations de la série CVS-CJO sont suffisamment fortes, le sens (à la hausse ou à la baisse) de la tendance sous-jacente. L'information sur la tendance est plus précise à partir de la variation sur trois mois qu'à partir de la variation sur un mois. En effet, la variation sur trois mois dépasse plus souvent que la variation mensuelle le seuil permettant une certitude de plus de 95% sur le signe de l'évolution de la tendance de moyen terme (graphique 7). Par exemple, si le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A augmente de 20 000 un mois donné, on ne pourra pas en conclure, de manière quasi-certaine, et sur la base de cette seule information, que la tendance est à la hausse<sup>8</sup>. En revanche, si on observe cette même hausse trois mois de suite (soit +60 000 sur 3 mois, c'est-à-dire plus que le seuil de 35 000 qui a été établi), on pourra, de manière quasi-certaine, conclure que la tendance de moyen terme du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A est à la hausse ; cette tendance de moyen terme ne pourra effectivement être mesurée que plus tard.

---

<sup>8</sup> On pourrait calculer la probabilité que cette interprétation soit juste ; cette probabilité serait dans ce cas inférieure au niveau de 95 %.

**Graphique 7 – Nombre de demandeurs d’emploi en catégorie A**



Données CVS-CJO (les données utilisées sont des données non-révisées, telles qu’elles ont été publiées les mois considérés).  
 Champ : France métropolitaine.  
 Source : Pôle emploi-Dares (STMT).

La définition de ces seuils est assez « conservatrice » ou « prudente » : lorsqu’elles ne dépassent pas le seuil, les variations mensuelles CVS-CJO sont néanmoins souvent de même sens que celle de la tendance. Par exemple, sur la période 2005-2015, environ 83 % des évolutions mensuelles de la série CVS-CJO des demandeurs d’emploi en catégorie A sont de même sens que les évolutions de la tendance, alors que seules 33 % dépassent le seuil. Lorsque les seuils de significativité sont dépassés, il est possible d’affirmer avec quasi certitude que l’évolution de la tendance est de même sens que celle de la série CVS-CJO ; lorsqu’ils ne le sont pas, il n’est pas possible de l’affirmer avec la même certitude, mais cela ne signifie pas pour autant que la variation mensuelle ne contient pas d’information sur la tendance.